

Groupe Blanchet académique

Jeudi 26 novembre 2020

Nous sommes ici réunis pour le premier groupe Blanchet académique sur la direction d'école.

Depuis bien longtemps, les directrices et directeurs d'école sont en souffrance. Pourtant, ils assurent une position centrale dans le fonctionnement de l'école publique.

Elles et ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour favoriser le travail des équipes pédagogiques, accueillir au mieux les familles et favoriser la réussite de tous les élèves.

Ce travail est complexe et est rendu difficile tant elles et ils manquent de temps, de reconnaissance institutionnelle et sociétale mais aussi de moyens pour se consacrer pleinement aux élèves et à l'animation de leur école.

Ainsi, la problématique de la Direction d'École n'est pas dissociable de la question du Fonctionnement de l'École tant les dossiers sont imbriqués.

Chaque Ministre prétend en avoir pris conscience, indique travailler à l'amélioration de nos conditions d'exercice et prend des engagements sans que l'on mesure, dans notre quotidien professionnel, une évolution positive.

Petit historique :

- Juillet 2014 : proposition du MEN « simplification des tâches administratives », BO du 4 sept. 2014

- Septembre 2015 : lancement par le SNUipp de la campagne nationale « Simplifions nous-mêmes ! »

- Rentrée 2016 : modifications des quotités de décharge

- Rentrée 2017 : disparition des aides administratives

- Septembre 2018 : Etats Généraux de la direction organisés par le SNUipp FSU

- Septembre 2019 : suicide de Christine Renon.

- Rentrée 2020 : circulaire du 25 août 2020 : amélioration du régime de décharge sur les moyens départementaux, liberté d'utilisation des 108h..., nous en attendons la déclinaison locale.

Aujourd'hui, avec la crise sanitaire, la charge de travail et les responsabilités ne font qu'augmenter.

Les périodes de confinement et de déconfinement ont mis les directeurs et directrices d'écoles en première ligne pour organiser l'accueil des élèves. Le sentiment d'abandon est grand, l'isolement institutionnel est de plus en plus fort. Quand nous rencontrons nos collègues dans leur écoles, ce qui ressort de manière la plus flagrante c'est leur immense volonté de bien faire leur travail, de mettre en place tous les moyens pour être toujours en mesure d'assurer leurs missions, malgré la lassitude, la fatigue et même parfois la colère.

L'un des mots les plus prononcés par nos collègues est le **temps** ; nous avons besoin de temps, quel que soit la taille des écoles. Ce temps que nous ne comptons pas, en travaillant sur nos jours de congé ou le soir après la classe.

Dans notre académie, il est inadmissible que la mise en place des décharges inscrites dans les textes pour les écoles de 1 à 3 classes ne soient pas encore assurées ; de plus, il est essentiel pour ce type d'écoles d'avoir une stabilité en ce qui concerne les décharges : être déchargé toujours par la même personne permet de gagner un temps précieux.

Les dernières annonces du ministre en termes de décharges ne correspondent en rien à la réalité du terrain, ce ne sont pas 600ETP qu'il faut mais 12 000 pour assurer au minimum une journée de décharge hebdomadaire dans les petites écoles.

Dans la circulaire du 25 août 2020, il est bien noté qu'il y aurait un accord de décharges supplémentaires, nous attendons sa mise en application sur ce point.

Une aide administrative pérenne, avec un collègue formé, occupant un vrai emploi comprenant une grille indiciaire. Les emplois civiques malgré leur bonne volonté ne remplissent absolument pas ces conditions, ce ne sont pas des aides administratives et nous passons du temps à les informer et les habituer au fonctionnement de l'école, et ce pour 8 mois !

Allègement des tâches administratives et transmission des documents, une grande attention est demandée à nos supérieurs directs, les IEN, qui pour certains continuent de demander en doublon des documents.

Les effectifs des élèves dans nos écoles sont connus, entrés dans Onde, pourquoi les communiquer notamment aux collèges de secteurs, mairies, à la demande de la DSDEN ! En application de la circulaire d'août, nous ne devons plus transmettre les compte rendus de conseils de maitres, de cycle, certains IEN continuent de les demander.

J'attire votre attention sur la question de la transmission des documents et de la RGPD, la règle, c'est la non transmission des listes nominatives, en dehors de celles générées par onde.

De tout temps, la collecte, le stockage et la diffusion de données à caractère personnel et permettant une identification ont été réglementés.

Le développement et l'utilisation massive de l'informatique permettant le croisement des fichiers et le recollement de données a induit le développement d'une réglementation complexe et insuffisamment connue. Si longtemps la transmission, en format papier, d'une liste nominative d'élèves avec les dates de naissance et même les adresses était bénigne, il n'en va pas de même aujourd'hui. Cette même liste sous format papier ou dématérialisée, peut faire l'objet d'un traitement informatisé et permettre de créer et nourrir des bases de données : que l'on nomme aussi DATA.

Trois points sont à l'ordre du jour : la formation des directrices et des directeurs, les outils de direction d'écoles et le référent de directions d'écoles. Les deux premiers points se retrouvent souvent depuis des années en avant mais sans jamais réellement satisfaire les premières personnes concernées, les directrices et les directeurs d'écoles ; quand va-t-on un jour demande se dont elles et ils ont vraiment besoin ?

La formation se confond souvent avec l'information et elle est faite sur des temps inappropriés : les animations pédagogiques et/ou les temps de décharges des collègues. Il est temps que la formation pour la direction d'écoles se fasse sur un temps long et destiné à cela. Nous demandons que les jours décharges pris pour de la formation soient redonnés aux collègues lésés.

Les outils pour la direction, autre sujet abordé ce jour, ne peuvent être utiles que si les collègues les maîtrisent et nous revenons donc au sujet précédent, la formation.

Pour conclure, le SNUipp-FSU fort d'être le premier syndicat du premier degré continue d'exiger de meilleures conditions de travail pour permettre à nos collègues directrices et directeurs d'assurer leur mission d'animation d'équipe pédagogique et continuer à faire ce qui est le cœur de leur métier : enseigner !